

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **EURODIACONIA**

Forme juridique : Association internationale sans but lucratif

Adresse : Rue Joseph II

N° : 166

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : [www.eurodiaconia.org](http://www.eurodiaconia.org)

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0809.444.709

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

27-01-2023

COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **17-05-2024**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2023** au **31-12-2023**

Exercice précédent du **01-01-2022** au **31-12-2022**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.7, A-ASBL 7, A-ASBL 8

<b>LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES</b>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

### **JELINEK Agnieszka Jadwiga**

Zielinskiej 12/34  
96-300 Zyrardow  
POLOGNE

### **ESPOSITO Alessandro Salvatore**

Viale Tremto 63  
47921 Rimini  
ITALIE

### **ABAD HERAS Alfredo**

C. Noviciado 0005 02 B  
28015 Madrid  
ESPAGNE  
Début de mandat : 2023-04-28

Fin de mandat : 2027-04-27

Administrateur

### **Pavel Cristian**

Jud. TM Mun. Timisoara Str Ioachim Miloia 52 Sc B  
ROUMANIE  
Début de mandat : 2021-04-22

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### **MALTE Lindenthal**

Square Marguerite 13 13  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2023-04-28

Fin de mandat : 2027-04-27

Administrateur

### **Holmstrom Olli**

Teljantie 9A9  
FINLANDE  
Début de mandat : 2023-04-28

Fin de mandat : 2027-04-27

Administrateur

### **Waalder Rollaug**

Hauglandshella 19  
5310 Hauglandshella  
NORVÈGE  
Début de mandat : 2021-05-27

Fin de mandat : 2025-05-26

Administrateur

### **DGST & PARTNERS (B00288)**

0458736952  
Avenue van Becelaere 27A  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

CRISI Fabio (A02297)  
Réviseur d'entreprise  
Avenue van Becelaere 27A  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>3.886</u></b>	<b><u>5.873</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>3.651</b>	<b>5.638</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	3.651	5.638
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>235</b>	<b>235</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>1.287.315</u></b>	<b><u>1.274.749</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>599.660</b>	<b>529.251</b>
Créances commerciales		40	38.459	25.366
Autres créances		41	561.201	503.885
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>687.049</b>	<b>745.014</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>606</b>	<b>483</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>1.291.201</u></b>	<b><u>1.280.622</u></b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>238.883</u></b>	<b><u>201.514</u></b>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	<b>85.000</b>	<b>85.000</b>
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	<b>15.187</b>	<b>15.187</b>
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	<b>138.695</b>	<b>101.327</b>
Subsides en capital		15		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		167		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>1.052.319</u></b>	<b><u>1.079.107</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>126.053</b>	<b>215.473</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	39.115	34.321
Fournisseurs		440/4	39.115	34.321
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	86.939	117.888
Impôts		450/3	14.618	10.382
Rémunérations et charges sociales		454/9	72.321	107.505
Autres dettes		48		63.265
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>926.265</b>	<b>863.634</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.291.201</b>	<b>1.280.622</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	726.499	720.924
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73	1.036.517	953.299
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	318.960	241.963
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	677.307	675.076
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.475	2.975
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	865	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	6.457	8.501
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>38.396</b>	<b>34.372</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>26</b>	<b>2</b>
Produits financiers récurrents		75	26	2
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>1.054</b>	<b>717</b>
Charges financières récurrentes		65	1.054	717
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>37.368</b>	<b>33.656</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>37.368</b>	<b>33.656</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>37.368</b>	<b>33.656</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

**Bénéfice (Perte) à affecter**

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

**Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves**

Affectation aux fonds affectés et autres réserves

**Bénéfice (Perte) à reporter**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	<b>138.695</b>	<b>101.327</b>
(+)/(-)	(9905)	37.368	33.656
(+)/(-)	14P	101.327	67.671
	791		
	691		
(+)/(-)	(14)	<b>138.695</b>	<b>101.327</b>

**ANNEXE****ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	1.758
8029		
8039	1.758	
(+)/(-) 8049		
8059	0	
8129P	XXXXXXXXXX	1.758
8079		
8089		
8099		
8109	1.758	
(+)/(-) 8119		
8129	0	
(21)	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	53.280
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.488	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	54.768	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	47.642
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	3.475	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	51.117	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<u>3.651</u>	
<b>DONT</b>			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	3.651	



**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	235

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8365

Cessions et retraits

8375

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385

Autres mutations

(+)/(-) 8386

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8395 235

**Plus-values au terme de l'exercice**

8455P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées

8415

Acquises de tiers

8425

Annulées

8435

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445

**Plus-values au terme de l'exercice**

8455

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8525P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées

8475

Reprises

8485

Acquises de tiers

8495

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8525

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8555P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-) 8545

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8555

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(28) 235

**ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**FONDS**

Patrimoine de départ  
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
85.000	85.000

Modifications au cours de l'exercice

Montants

**FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	10,9	9,7
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

## RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

### ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

### LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires pour les comptes statutaires (HTVA)

Exercice
2.000

### TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## REGLES D'EVALUATION

Conformément à l'Arrêté Royal du 29/04/2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations, le Conseil d'Administration a arrêté ce qui suit :

Pour les matières que la loi règle supplétivement et dans les cas où elle laisse le choix à l'entreprise, le Conseil d'Administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après.

Il ne pourra être dérogé aux présentes règles d'évaluation qu'après décision expresse du Conseil d'Administration qui sera justifiée en annexe de la publication des comptes ultérieurs.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante à nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale dans le Livre des Inventaires et dans le résumé des règles d'évaluation accompagnant les comptes annuels.

Postes de l'actif du bilan

I. Frais d'établissement

Les frais d'établissement et de constitution comprennent les honoraires et frais notariés ainsi que les frais d'étude et de prospection liés au démarrage de l'activité. Ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

II. Immobilisations incorporelles

Valeur d'entrée en comptabilité : Les immobilisations incorporelles (site internet, logiciel, licences...) sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition y compris les frais accessoires.

Amortissements normaux d'exploitation : Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir du mois de mise en service au taux de 20,00% si il s'agit de licences et du site internet et de 33,33% s'il s'agit de l'usage d'un progiciel.

III. Immobilisations corporelles

Valeur d'entrée en comptabilité : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition y compris frais accessoires, a fortiori pour les voitures et les terrains pour lesquels les frais, droits d'enregistrement et la TVA à concurrence de sa quote-part non déductible sont ajoutés au prix d'achat.

Amortissements normaux d'exploitation : Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises par la société, le Conseil d'Administration décide de la méthode et du taux annuel applicable à chaque type d'acquisitions.

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du mois de mise en service.

La méthode et le taux d'amortissement appliqués pour chaque type d'immobilisation corporelle sont repris ci-dessous.

A. Terrains et Constructions

- Terrain : néant

- Constructions commerciales et industrielles : amortissement linéaire de 5 %

- Bâtiments administratifs : amortissement linéaire de 3,33%

B. Installations

- Pour les installations neuves : amortissement linéaire de 10%

- Pour les installations d'occasion : amortissement linéaire de 20%.

C. Mobilier, matériel de bureau et matériel roulant

- Mobilier de bureau : amortissement linéaire de 10 ou 20 % selon la qualité +/-durable des meubles et/ou selon qu'ils soient neufs ou d'occasion.

- Matériel de bureau et informatique : amortissement linéaire de 33,33 %

- Matériel roulant : amortissement linéaire de 20 à 33,33 % selon l'état neuf ou d'occasion.

D. Location-financement Renvoi aux conditions d'amortissement pour les biens de même nature non acquis en location-financement.

E. Autres immobilisations corporelles Les aménagements des locaux pris en location sont amortis linéairement sur la durée du bail à partir du mois de mise en service.

Un bien est considéré comme investissement à partir d'une valeur d'acquisition TVA incluse de 400 EUR et d'une durée de vie supérieure à un an. Si plusieurs composants d'un ensemble unique ont une valeur d'acquisition inférieur à ce seuil, leur valeur d'acquisition respective doivent s'additionner et ils doivent être considérés comme investissement. ( par ex du mobilier de bureau incluant chaises, tables, bureaux, ; achat d'un ordinateur incluant écran, clavier etc.).

La méthode d'amortissement choisie est linéaire et débute durant le mois d'acquisition, pro rata temporis.

Amortissements exceptionnels ou complémentaires Conformément aux articles 64 et 65 de l'A.R du 30.01.2001, le gérant décide, le cas échéant, s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissement des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou retirées de l'exploitation.

IV. Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

VI. Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaie étrangère sont valorisées dans l'unité monétaire qui a cours légal au taux de change à la date de clôture de l'exercice. Une réduction de valeur est opérée sur les créances lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Les subsides sont enregistrés en Autres créances au bilan dès qu'ils ont un caractère certain et liquide, c'est-à-dire dès réception du courrier d'octroi de la part du pouvoir subsidiant, confirmant l'obtention et la liquidation du subsides, ou dès qu'ils sont justifiés par une pièce probante. VII. Placement de trésorerie Les règles d'évaluation des placements de trésorerie sont les mêmes que celles des créances à un an au plus.

VIII. Valeurs disponibles

Les règles d'évaluation des valeurs disponibles sont les mêmes que celles des placements de trésorerie.

IX. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comprennent les charges à reporter et les produits acquis comptabilisés soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivant soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

Postes du passif

I. Fonds affectés

Les fonds affectés sont constitués par l'A.G., sur proposition du Conseil d'Administration, au départ du résultat positif de l'exercice non affecté en résultat reporté, pour acter de manière formelle l'intention de les utiliser à des projets spécifiques clairement identifiés.

Les fonds affectés pour passif social sont constitués de manière à atteindre un montant équivalent à 3 mois de frais de fonctionnement minimum. La réserve est constituée par le résultat positif de l'année dans la mesure où il n'est pas lié.

II. Provisions pour risques et charges

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer.

VIII. Dettes à plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaie étrangère sont valorisées au cours du jour. En fin d'exercice elles sont réévaluées par rapport au cours du jour de clôture et l'écart déficitaire est pris en charge tandis que l'écart bénéficiaire est versé dans un compte de régularisation "écart de conversion".

IX. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaie étrangère sont valorisées au cours du jour de clôture de l'exercice en cours, s'il y a lieu.

X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation, comprenant les charges à imputer et les revenus à reporter, sont comptabilisés soit aux montants nominaux des charges qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçues, soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais afférant à l'exercice suivant.